

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 14 Octobre 2020

DATE DE CONVOCATION :	07 Octobre 2020	MEMBRES EN EXERCICE :	15
DATE D’AFFICHAGE :	07 Octobre 2020	MEMBRES PRESENTS :	15
		MEMBRES VOTANTS :	15

L’an deux mil dix-vingt le quatorze octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Pascal.

ETAIENT PRÉSENTS : Monsieur Ghanem BENGOUA, Monsieur BOEDARD Thierry, Madame BOULANGER Claire, Monsieur BOYÈRE Pascal, Monsieur CARTIER Patrice, Monsieur CHAÏB Jérôme, Monsieur DELAPORTE Pascal, Monsieur HELLO Guillaume, Madame HUET Véronique, Monsieur MOTTE Alain, Madame MOUDA Farida, Madame PAINBLANC LESOBRE Marie, Madame TAFFOREAU Aurélie, Madame Valérie TOQUEVILLE, Madame ZAÏA Fatiha

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame ZAÏA Fatiha

DÉLIBÉRATION N°2020-10-01 : TARIFS DES JARDINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04 Juillet 2016 relative au aux tarifs de location des jardins communaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il conviendrait d’établir le tarif de location des jardins communaux en fonction des mètres carrés cultivés.

Le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l’unanimité des membres présents

- **DE FIXER** les prix des parcelles de jardins communaux comme suit :
 - ✚ 0.20 € le m² cultivé pour les Vaudésiens,
 - ✚ 0.25 € le m² cultivé pour les personnes domiciliées hors commune

DÉLIBÉRATION N°2020-10-02 : FONDS D’AIDE AUX JEUNES – ANNÉE 2020

Monsieur le Maire donne lecture d’une demande émanant de la Métropole Rouen Normandie, concernant une participation financière communale au Fonds d’Aide aux Jeunes (FAJ). Le FAJ permet de venir en aide aux jeunes en difficultés sous forme d’aides financières individuelles.

Ces aides ont pour objectif de soutenir les jeunes dans la réalisation de leur parcours d’insertion professionnelle et sociale et pour assurer leur subsistance lors des situations d’urgence.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l’unanimité des membres présents

- D’adhérer au F.A.J. et de procéder au versement d’un montant de 164.22 €uros, soit 0.23 €uro par habitant.
 - **CONSTATE** que le crédit correspondant à cette dépense est inscrit à l’article 6574.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération

DÉLIBÉRATION N°2020-09-03 : ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable public de Grand Couronne nous demande d'admettre en non-valeur les titres suivants, après avoir épuisé les procédures de recouvrement.

Il s'agit de créances relatives à la facturation des frais de cantine, de garderie, de location du foyer André Maurois, répertoriées dans le tableau suivant :

Date	N° du Titre	Montant	Restant dû	Objet de la créance
2009	160	356,50 €	330,16 €	cantine
2009	160	14,40 €	14,40 €	garderie
2010	184	356,50 €	356,50 €	cantine
2010	298	308,20 €	181,85 €	cantine
2010	298	21,60 €	21,60 €	garderie
2011	175	357,50 €	357,50 €	cantine
2012	123	25,00 €	25,00 €	location annuelle jardin
2013	105	50,00 €	50,00 €	location annuelle jardin
2015	160	117,60 €	70,74 €	cantine
2019	28	650,33 €	120,33 €	location foyer A. Maurois
	TOTAL	2 257,63 €	1 528,08 €	

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents

DECIDE:

Article 1 : d'admettre en non-valeur les titres de recettes recensés dans le tableau ci-dessus.

Article 2 : d'imputer ces annulations de titres en dépenses de la section de fonctionnement du budget principal, article 6541 "pertes sur créances irrécouvrables" pour un montant de 1 407.75 € et article 6542 « pertes sur créances éteintes » pour un montant de 120.33 €

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2020-09-04 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE 2020

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier le budget pour pouvoir mandater les annulations de titres relatives aux admissions en non-valeur

Ainsi il convient d'adopter la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
6541	pertes sur créances irrécouvrables	1 407.75 €			
6542	Pertes sur créances éteintes	120.33 €			
615221	Bâtiments publics	- 1 528.08 €			

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **APPROUVE** à l'unanimité, des membres présents la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2020-09-05 : ACHAT DE FLEURS LORS DE MARIAGE OU DE DÉCÈS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est d'usage de procéder à l'achat de fleurs (gerbes ou compositions ou bouquets) dans certaines circonstances de la vie d'une municipalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme TOCQUEVILLE Valérie), décide des dispositions suivantes :

- Célébration des mariages : un bouquet pour la mariée
- Décès d'un administré : achat d'un coussin d'une valeur de 50 €

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- La 1^{ère} phase des travaux du terrain multisport vont commencer le lundi 19 Octobre 2020 pour une durée de 2 semaines.
- La 2^{ème} phase des travaux commencera le 06 Janvier 2021 pour une durée d'une semaine.
- Les travaux de remplacement des menuiseries extérieures du restaurant scolaire auront lieu les 21 et 22 Octobre 2020. De ce fait, le stationnement de tous véhicules sera interdit face au 16 et au 18 rue des Frères Duret de 7 heures à 18 heures pendant la période des travaux.
- Un rafraichissement de la cage d'escalier des logements communaux a été réalisé par les agents communaux.
- Cette année, pour le Noël des enfants de l'école Cavelier de la Salle, un catalogue va être distribué le 16 Octobre à chaque écolier qui aura le choix entre 2 jouets.
- En raison de la situation sanitaire actuelle, le repas des anciens est reporté à une date ultérieure
- Des barrières de protection en quinconce vont être installées au niveau du passage piéton situé près des jeux.
- Mme SURAIS Brigitte, ATSEM, part à la retraite à compter du 1^{er} Novembre 2020. Elle sera remplacée par Mr GARDIN Romain.
- Suite au dernier Conseil Municipal et à l'arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs, un rappel a été déposé dans les boîtes aux lettres des personnes concernées
- La commune a reçu une demande de subvention de la SPA. Il ne sera pas donné suite à celle-ci. La commune va décider lors d'un prochain conseil de signer une convention avec la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu une lettre de Madame LAMY posant plusieurs questions concernant le colis des anciens, la désignation des membres du CCAS, le planning de permanence des élus :

Pour le colis des anciens, Monsieur le Maire indique qu'il sera distribué à tous les aînés.

Les membres du CCAS sont : M. DELAPORTE Pascal – Mmes ARNAUD Marie-Laure – BOULANGER Claire - HUET Véronique – MERCIER Catherine – TAFFOREAU Aurélie - TOCQUEVILLE Valérie – TURCQ Linda – ZAÏA Nora.

Lors du Conseil Municipal du 08 Juillet 2020, le nombre et le nom des membres du CCAS ont été votés.

En ce qui concerne la permanence des élus, chaque semaine le maire ou un adjoint est présent en mairie le samedi de 10 h à 12 h. Le planning n'est pas diffusé car il peut être modifié.

Madame TOCQUEVILLE demande pourquoi le barbecue à l'espace de jeux a été retiré. Monsieur le Maire indique que des braises étaient laissées par les utilisateurs du brasero et que cela représentait un danger pour les enfants qui utilisent les jeux.

Monsieur BOEDARD indique qu'un If situé à côté du cimetière gêne.

La séance est levée à 20 h 40.